

LETTRE



ÉDITO



Pascal Kouamé, Directeur des actions internationales de Solidarité Laïque

Dans nos territoires d'intervention, la langue d'enseignement n'est pas toujours la plus parlée, ce qui peut provoquer des ruptures éducatives et culturelles.

Frantz Fanon disait « *parler une langue, c'est adopter un monde, une culture* ». Mais dans certains contextes, le français, moyen de

communication entre des populations de langues maternelles différentes, revêt des airs de « *langue du colonisateur* » et de « *langue d'élite* », reléguant les langues locales/nationales au statut de dialectes. Le français est aussi souvent considéré comme une langue de modernisme et de connexion avec le monde, tandis que les langues nationales sont associées au passé, cantonnées dans la ruralité et le « *traditionnel* ».

En Afrique de l'Ouest notamment, peu de systèmes scolaires publics adoptent un bilinguisme qui prend réellement en compte

les langues nationales des élèves et des enseignants. Au Cameroun par exemple où les deux langues officielles sont le français et l'anglais, les 256 langues nationales sont absentes de l'école et des services administratifs. Même dans des pays où une langue nationale joue un rôle véhiculaire comme le wolof au Sénégal, le bambara au Mali ou le lingala en RDC, le français reste la seule langue officielle.

Découvrez dans cette Lettre comment, à travers nos activités dans le monde, nous défendons la reconnaissance des identités et des diversités linguistiques et culturelles. ■



DOSSIER

COMMENT APPRENDRE QUAND LA LANGUE DE L'ÉCOLE N'EST PAS CELLE DE LA MAISON ?

DOSSIER ...



Au Mali, au Burkina Faso et au Sénégal, on recense respectivement 56, 68 et 37 langues nationales et encore plus de dialectes. La part de francophones est inférieure à 20% au Mali et autour de 27% au Sénégal.

COMMENT APPRENDRE QUAND LA LANGUE DE L'ÉCOLE N'EST PAS CELLE DE LA MAISON ?

En 2024, parmi les plus de 7 000 langues recensées à travers le monde, 3 000 pourraient disparaître d'ici la fin du siècle ! Pour lutter contre ce risque d'appauvrissement culturel et pour garantir une éducation de qualité et inclusive, nous militons pour l'intégration des langues maternelles des apprenant.e.s dans les systèmes éducatifs.

Pour nous, le droit à l'éducation recouvre aussi le droit d'apprendre dans sa propre langue. Il s'agit de garantir de bonnes conditions d'apprentissage (comment on apprend) et des contenus de qualité (ce que l'on apprend).

La langue d'apprentissage est un facteur de qualité.

Pourtant, 40% de la population mondiale ne bénéficie pas d'un enseignement dans une langue qu'elle parle ou comprend. De nombreuses réformes éducatives à travers le monde ont « forcé » l'apprentissage en langue officielle, affaiblissant les compétences des élèves, renforçant les échecs et abandons scolaires. **Ces discriminations liées aux pratiques linguistiques peuvent entraîner d'autres inégalités, tant à l'école que dans la société en général.**

L'éducation plurilingue, fondée sur les langues maternelles, reste l'exception dans

nombre de régions du monde. À Madagascar par exemple (Rentrée Solidaire 2023), l'enseignement passe du malgache au primaire, puis au français à partir du collège, alors que 83% de la population ne parle que le malgache. À Mayotte, île française multiculturelle et multilingue (shimaoré, kibushi, shindzuani, shingazidja, shimwali, arabe...), certains enfants ne « découvrent » le français qu'à leur entrée à l'école.

Les préjugés dont sont victimes les langues nationales et le manque de formation des enseignant.e.s en enseignement bi-plurilingue font partie des facteurs expliquant ces blocages.

Pourtant, c'est prouvé : les programmes et méthodologies d'alphabétisation sont plus efficaces pour les apprenant.e.s lorsqu'ils. elles sont bilingues et adaptés au contexte des apprenant.e.s.

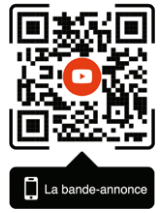
Cela leur permet de se sentir davantage en confiance et respecté.e.s dans leur culture, de prendre plus facilement la parole et de s'appuyer sur leurs connaissances en langue maternelle pour acquérir de nouveaux savoirs dans d'autres langues et dans d'autres matières.

Partout, nous cultivons la diversité des langues et des langages pour plus d'ouverture sur le monde.

En Haïti (page 3) nos supports pédagogiques sont 100% bilingues (créole/français), 100% inclusifs. En Moldavie (page 4), avec notre Délégation départementale du Cher, des enseignantes améliorent la qualité de leur enseignement grâce au bilinguisme (moldave/français). À Saint-Martin, nous soutenons le Festival « Langues et cultures ». Avec plus de 120 nationalités sur l'île, les activités s'y déroulent en créole, français, anglais, espagnol et portugais.

Préserver la diversité linguistique, c'est aussi lutter contre l'hégémonie culturelle et l'uniformisation éducative, c'est contribuer à la préservation du patrimoine culturel, au respect des différences et donc à la paix. ■

Afrique subsaharienne NOTRE PROJET « J'APPRENDS SI JE COMPRENDS »



Que l'on soit enfant, adolescent.e ou adulte, il semble évident que l'on ne peut pas apprendre si l'on ne comprend pas ce que l'on nous dit. Pourtant dans nombre de pays, la langue officielle n'est ni la seule ni la plus parlée*. En Afrique subsaharienne, compte tenu du passé colonial, cette langue est souvent le français. Nous avons voulu savoir comment les enseignant.e.s appréhendent le bilinguisme voire le plurilinguisme dans les salles de classe et comment les élèves progressent en fonction des langues auxquelles ils.elles sont confronté.e.s à l'école et à la maison.

Depuis 2020, notre enquête nous a menés dans des écoles primaires au Mali, au Burkina Faso, au Sénégal et en République démocratique du Congo. Nous y avons rencontré des équipes éducatives, observé le niveau d'application de réformes nationales bilingues et filmé les interactions avec les élèves. C'était

la première étape de notre projet « J'apprends si je comprends ».

À partir de l'analyse de ces images tournées sur le terrain, nous avons réalisé un court-métrage documentaire qui montre sans équivoque que lorsque les enseignant.e.s

sont bien formé.e.s aux transferts entre la langue maternelle et le français, il y a un impact flagrant sur les élèves (davantage de participation, des progrès plus rapides et moins de décrochage) et sur les enseignant.e.s (plus d'aisance et de motivation à enseigner).. La suite de ce projet, c'est donc naturellement la production et la diffusion de ressources pédagogiques pour accompagner les enseignant.e.s et favoriser la généralisation de l'enseignement bi-plurilingue. Nous y travaillons d'ores et déjà, avec le soutien de l'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEFF), l'OIF et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Et nous gardons évidemment attaché avec toutes les personnes rencontrées sur le terrain, afin de suivre son impact sur l'apprentissage des élèves à moyen et long termes. ■

*Selon l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), on ne compte que 17% de francophones au Mali, 24% au Burkina Faso, 51% en RDC et 26% au Sénégal.

Haïti ENTRE LE CRÉOLE ET LE FRANÇAIS, L'ALPHABÉTISATION SEULE NE SUFFIT PAS!



Après les Seychelles et le Vanuatu, Haïti est l'un des trois seuls pays au monde à avoir fait du créole sa langue officielle depuis 1987, aux côtés du français. Grammaire, orthographe, syntaxe...

Une langue codifiée est une langue qui peut être enseignée. Mais il ne suffit pas d'apprendre aux élèves à lire et à compter dans les deux langues, il s'agit de les intégrer pleinement à leur cursus scolaire.

Là où ailleurs le créole est surtout parlé, en Haïti, c'est un véritable symbole culturel et politique. C'est la mobilisation de nombreuses personnalités qui a mené à son officialisation, près de 200 ans après l'indépendance du pays. Aujourd'hui, et d'autant plus depuis la création de l'Académie du Créole Haïtien en 2014, des services administratifs aux programmes scolaires, en passant par les discours présidentiels, tout ce qui est officiel est bilingue. C'est ce qui permet que personne ne soit exclu pour des raisons linguistiques car le créole reste la première langue maternelle du pays, celle qui est comprise et parlée par tous.tes, celle qui permet la participation citoyenne de l'ensemble de la population haïtienne. Dans nos activités pour favoriser l'accès

à l'éducation en Haïti et en améliorer la qualité, la question des langues est donc fondamentale. Les enseignant.e.s, souvent plus à l'aise en créole, doivent être en mesure d'enseigner de la même façon dans les deux langues, sans créer de rupture dans la compréhension des élèves.

Avec l'Alliance Française, nous accompagnons ainsi 150 enseignant.e.s de 25 écoles publiques des régions de la Grande Anse, du Sud et des Nippes qui souhaitent renforcer leurs compétences en français et en enseignement bilingue. Grâce aux nouvelles méthodes pédagogiques qu'ils apprennent, ils sont plus à l'aise dans l'animation des classes et les transitions d'une langue à l'autre deviennent plus fluides. ■

Carole Coupez,
Déléguée Générale
de Solidarité Laïque



Pourquoi nous faisons le choix de l'écriture inclusive

« Le point médian cristallise les tensions mais il a une vocation qui prime sur le reste : être inclusif !

Notre langue, nos langues faudrait-il dire, sont le résultat d'une construction historique, politique et sociale. La langue, l'étymologie, l'étude des expressions nous révèle l'Histoire, la société, elles disent les rapports de force et les inégalités. La règle grammaticale « le masculin l'emporte sur le féminin » est résolument politique. Les mots du grammairien Nicolas Beauzée « Le genre masculin est réputé plus noble que le féminin, à cause de la supériorité du mâle sur la femelle » ont influencé l'Académie Française. C'était en 1767 !

Au-delà d'une revendication féministe, l'écriture inclusive saisit le monde d'aujourd'hui avec l'ensemble des visions de notre société.

Nous sommes conscient.e.s qu'en termes d'accessibilité, elle ajoute de la complexité à la langue, à l'apprentissage de l'écrit et de la lecture. C'est un choix mesuré et assumé car la langue doit pouvoir refléter nos réalités contemporaines, la non binarité du monde, la complexité des enjeux autour des questions d'identité, de mobilités et d'interconnexions. Une langue qui unit et réunit, qui ne fige pas une norme devenue désuète à bien des regards. »

Témoignages **EN MOLDAVIE, NOUS FAISONS RIMER « FRANCOPHONIE » AVEC « ÉDUCATION ET SOLIDARITÉ »**

Dans le cadre de notre projet de coopération internationale, « Francophonie et Solidarité en République de Moldavie », nous organisons chaque année des échanges entre professeur.e.s français et moldaves pour développer les compétences pédagogiques de chacun.e. À l'automne, des bénévoles de notre délégation départementale du Cher séjournent en Moldavie. À l'été, un groupe de professeur.e.s moldaves participe à un stage linguistique et culturel en France.



Bénédicte Talvard et Corinne Giardi, bénévoles - Délégation Départementale de Solidarité Laïque du Cher.



Victoria Belei, professeure de français - Lycée bilingue Mihail Sadoveanu de Hîncești, République de Moldavie.



Philippe Paillard, professeur des écoles à la retraite, bénévole - Délégation Départementale de Solidarité Laïque du Cher.

« L'interaction avec les bénévoles du projet « Francophonie et Solidarité en Moldavie » apporte une plus-value inestimable dans l'apprentissage du français par les élèves. Nos échanges et les activités que nous réalisons ensemble renforcent non seulement leurs compétences linguistiques et culturelles, mais aussi leur confiance en eux et leur capacité à s'exprimer dans une langue étrangère. »

« Les liens humains et le partage d'expérience aident à surmonter les difficultés. Ensemble, nous réinterrogeons nos pratiques. Les professeur.e.s moldaves enseignent avec un enthousiasme débordant, contre vents et marées, la langue et la culture françaises pour lesquelles ils.elles ont une véritable passion. »

« Ce projet est une véritable aventure humaine ! Nos ateliers littéraires, scientifiques ou historiques, sont conduits et menés en partenariat avec les professeur.e.s moldaves, à leur demande ou selon nos propositions. C'est ce mode de travail coopératif qui rend notre projet original et précieux. Les élèves s'investissent dans les recherches, les productions écrites et orales qui constituent la base de nos échanges en classe, en Moldavie ou à distance. Nous constatons avec plaisir leur motivation et leurs progrès au fil des échanges : niveau de langue, confiance de plus en plus affirmée en leurs compétences, aisance à l'oral, qualité de prononciation et d'élocution... »

Notre mission : faire que chaque citoyen.ne bénéficie d'une éducation de qualité, pour bien vivre ensemble, librement, dans un monde plus juste, plus durable et en paix.



Solidarité Laïque

4COUV0524

BON DE SOUTIEN



À retourner dans l'enveloppe-réponse jointe ou à Solidarité Laïque, 22 rue Corvisart 75013 Paris.

AVANTAGES FISCAUX Don **50 €** > Déduction **33 €** > Coût réel **17 €**

Je recevrai le reçu fiscal me permettant une déduction d'impôts de 66 %, soit les deux tiers de ce montant, permettant à Solidarité Laïque d'agir 3 fois plus qu'il ne me coûte.

Les informations collectées sont enregistrées par Solidarité Laïque à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes et faire appel à votre générosité. Ces données sont communiquées à nos services habilités à les traiter et conservées pendant la durée nécessaire aux finalités précitées.

Si vous ne souhaitez pas que votre adresse soit échangée veuillez cocher la case ci-contre:

Pour faire valoir vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité conformément à la réglementation en vigueur, merci de contacter Solidarité Laïque par téléphone 01 45 35 13 13, par email info@solidarite-laïque.org, ou par courrier 22 rue corvisart, 75013 Paris. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Je fais un don pour soutenir les activités de Solidarité Laïque en France et dans le monde

20 € 50 € 100 € 200 € _____ €
À ma convenance

► Je joins mon versement par chèque à l'ordre de Solidarité Laïque.

Merci de m'envoyer le reçu fiscal me permettant de déduire de mes impôts les deux tiers de ce montant à l'adresse ci-dessous.

Mme Mlle M | NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : [] [] [] [] [] [] VILLE : _____

Je souhaite recevoir la newsletter Internet de Solidarité Laïque.

Courriel : _____ Tél. : _____